

Ressources Humaines

 Service développement professionnel chercheurs, ingénieurs, techniciens
 Pôle recrutements, accueils, développement de carrière

DRH/SDPCIT/JD n°2020-0092

LE PRESIDENT- DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE,

- VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'Etat ;
- VU** le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;
- VU** le décret n°83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;
- VU** les lignes directrices de gestion de l'Inserm en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels, applicables à compter du 1^{er} juin 2020 après avis du comité technique le 27 mai 2020 ;

D É C I D E

ARTICLE 1 : Participent en qualité d'experts à la réunion d'analyse nationale des dossiers d'avancement au choix dans le corps des ingénieurs de recherche (avancement de corps et de grade), les personnes désignées ci-après :

Civilité	Nom	Prénom
Madame	CALMES	Hélène
Madame	CHAUFFETON	Valérie
Madame	DAGNAC	Hélène
Madame	DURIER	Christine
Monsieur	FIGLIORE	Frédéric
Madame	GARY	Hélène
Monsieur	HEMMERLE	Joseph
Madame	LEBRETON	Corinne
Monsieur	NOBILE	Dominique
Monsieur	OULD ALI	Samir
Madame	PARMANTIER	Laurence
Monsieur	PESNEL	Nicolas
Madame	RICHARD	Isabelle
Monsieur	VIENGCHAREUN	Say

ARTICLE 2 : La réunion mentionnée à l'article 1^{er} de la présente décision est présidée par le directeur des ressources humaines ou son représentant.

ARTICLE 3 : La présente décision entre en vigueur à compter de la campagne d'avancement au choix 2021.

Fait à Paris, le **30 OCT. 2020**

Le Président-directeur général,

pl.


Dr. Gilles BLOCH